

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 26-918 modifiant le règlement numéro 15-675 sur le lotissement afin de modifier les dimensions des lots pour la zone H1-108 et les largeurs d'emprise d'une voie de circulation

Avis public est par la présente donné :

- **Que** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, à une séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, a adopté :

Projet de règlement numéro 26-918 modifiant le règlement numéro 15-675 sur le lotissement afin de modifier les dimensions des lots pour la zone H1-108 et les largeurs d'emprise d'une voie de circulation

- **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 16 mars 2026 de 19h00 à 20h00**, dans la Salle Municipale, situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement.

Au cours de cette assemblée publique, le directeur à l'urbanisme et au développement durable expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

- **Que** l'objectif du règlement est de diminuer la profondeur minimale de lots pour la zone H1-108 et de diminuer les largeurs minimales d'emprise d'une voie de circulation sur l'ensemble du territoire;
- **Que** le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- **Que** le premier projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 6 mars 2026.

Avis numéro : 2026-25



Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 6 mars 2026.



Marie-Noël Duclos
Greffière